



Charte Acheteurs Publics « Bonnes Pratiques Agrilocal40 »

Je soussigné, M/Mme :

Représentant de la structure :

situé(e) à :

m'engage, en signant cette charte à en respecter les règles

LES ENGAGEMENTS :

- Privilégier les produits de filières courtes et produits locaux quand cela est possible
- Favoriser et identifier les produits frais et de saison
- Passer au moins une commande d'un produit par mois avec Agrilocal40
- Définir précisément les caractéristiques du ou des produit(s) demandé(s) lors de la consultation
- Adapter la date de remise des offres en fonction du produit demandé (au minimum une semaine pour permettre aux fournisseurs potentiels de répondre)
- Définir de façon pertinente les critères de sélection des offres
- Pouvoir fournir des éléments de réponse justifiant le choix des offres retenues et non-retenues
- Faire remonter les difficultés rencontrées en approvisionnement ou qualité du produit
- **Continuer d'utiliser l'outil Agrilocal40 pour contacter des fournisseurs déjà contactés par ce biais**

Fait, en 2 exemplaires, à : _____, le : _____

Signature de l'acheteur précédée de la mention « lu et approuvé »

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Contact :

06 45 12 44 81/05 58 05 41 09
agrilocal40@landes.fr